

**Arrêté n°2025-623**  
**portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des**  
**techniciens territoriaux (pour une 1ère période de 2 ans)**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 7,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne, à compter du 01/01/2024 pour 6 ans ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**

Date d'effet : 15/12/2025

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Christophe BAPT	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Abdel-Yamine BELFETTAR	Agent de maîtrise principal	RIOM
Philippe DELTOUR	Agent de maîtrise principal	ISSOIRE
Olivier GIRES	Agent de maîtrise principal	ISSOIRE
Ludovic LASCIOUVE	Agent de maîtrise principal	ROYAT
Pierrick LE DUC	Agent de maîtrise principal	SIAEP DORE-ALLIER
Paul LOURO	Agent de maîtrise	COURNON D'AUVERGNE
Christophe MALLET	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SM PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS
Sébastien ROSSIGNOL	Agent de maîtrise principal	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Jean-Pierre SAFFAR	Agent de maîtrise principal	ROYAT

.../...

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**

.../...

**Article 2 :**

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr).

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 décembre 2025.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

15 DEC. 2025